Projet paysager pour le territoire des *Gorges de l'Aveyron et de la Vallée de la Vère*

COPIL n°2 - Milhars
Compte-rendu

Jeudi 15 octobre 2020

PRÉSENTS

- Pascale CORNUAU — Chef de Projet – Chargée de mission Tarn-et-Garonne– DREAL
- Corinne KRON-RAMIREZ — Chef de Projet - Chargée de mission Tarn – DREAL
- Alain QUIOT — TerreHistoire – Paysagiste concepteur / Mandataire
- Membres du COPIL — Cf Liste jointe

OBJECTIFS

- Présentation du diagnostic réalisé
- echanges avec les membres du COPIL sur les conclusions
- Déroulé de la suite de l'étude

PIÈCES JOINTES AU COMPTE-RENDU

- feuille de présence
- Projection
- Rapports du Diagnostic

La DREAL remercie la commune de Milhars pour l'accueil de ce deuxième comité de pilotage.

RAPPEL DE L'ETUDE

Intervention de la DREAL

- Etude proposée dans le cadre de l'inscription du site inscrit des Gorges de l'Aveyron et de la vallée de la Vère sur la liste nationale des sites majeurs restant à classer.
- Un projet de territoire pour allier préservation et développement : Conjuguer la vie sur le territoire, l'activité touristique et la préservation des villages et des paysages.
- Le déroulement de l'étude et le calendrier général :

Phase 1 - Diagnostic partagé
Phase 2 - Grandes orientations
Phase 3 - Programme d'actions
Phase 4 - Préconisations réglementaires

- Prestation artistique optionnelle retenue - Articulation avec un trio d'artistes dans les phases 1/2/3 pour une restitution artistique des perceptions et valeurs du territoire.

- Délai prévu pour achever l'étude : mi-2021.

Le diagnostic réalisé par le bureau d'étude, présenté ce jour, s'appuie sur l'analyse des documents existants, des investigations de terrain, des entretiens avec les acteurs du territoire et un diagnostic sensible destiné à recueillir les perceptions des habitants .

Le diagnostic sensible s'est appuyé sur :

- 2 micro-trottoirs mi-août à Puycelsi et Varen (70 personnes auditionnées)
- un atelier le 8 octobre à Montricoux (20 participants)

De plus, un questionnaire a été adressé aux membres du comité de pilotage. 34 réponses ont été reçues dont 75 % d' élus communaux et communautaires. L'analyse des réponses est présentée dans le diaporama.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Présentation des 8 conclusions du diagnostic par Terrehistoire

Alain Quiot présente les 8 conclusions du diagnostic, les éléments qui y ont amenés, et les résultats du questionnaire auprès des membres du Copil sur la base du diaporama joint.
Le comité de pilotage est appelé à réagir sur ces conclusions.

Conclusion 1 : L'Aveyron, la Vère, la Bonnette – couloirs de vie et d'échange – «partagés» par de nombreuses Communes et 2 Départements, ayant parfois le centre de la rivière pour limite et frontière. Paysage en 3 dimensions, alliant verticalité des gorges et horizontalité des Causses, il possède en commun la plupart des « motifs » paysagers relevés.

L'agriculture doit prendre en compte le territoire avec des petites parcelles sur lesquelles l'agriculture industrielle n'est pas adaptée. Une exploitation de 40ha est importante ici.

Les petites communes subissent parfois la promotion touristique alors qu'elles n'en ont pas les moyens. Les élus passent beaucoup de temps à gérer les flux touristiques qui ont un impact faible sur l'emploi (10 personnes à Penne). Alors que 70 % de la population vit de l'agro-alimentaire.
Il faudrait compléter ces éléments dans le diagnostic (nombre d'emplois / retombées économiques).

Il est important de mettre aussi l'accent sur un territoire des 2 rives, ou la question des traversées est importante.

Conclusion 2 : Une concentration exceptionnelle de sites et édifices – y compris de l'ère industrielle – vécus dans le quotidien, mais dont la valorisation est inégale.

Il devrait y avoir une obligation de l'État d'entretenir les abords de la gare de Lexos qui a un bel avenir mais la SNCF déclare ne pas avoir les moyens pour l'entretien des abords des voies.

La différence principale entre les édifices protégés ou non est l'accompagnement de l'UDAP sur les édifices protégés ainsi que celui du service inventaire du pays Midi-Quercy.

Conclusion 3 : Un « archipel » de cités médiévales préservées – mais avec un mitage périphérique : extensions artisanales, commerciales, pavillonnaires, touristiques succombent aux tentations d'aménagements vers des modèles urbains et standardisés. En matière de co-visibilités et inter-visibilités, ces évolutions ont des incidences sur la préservation du grand paysage et notamment depuis les belvédères remarquables.

Un enjeu majeur reste de préserver les terres agricoles tout en permettant l'accueil de nouvelles population. Il est nécessaire d'adapter les règles d'urbanisme pour accueillir les jeunes y compris dans les hameaux architecturés éloignés du bourg. Ceci interroge alors la question du pittoresque et de l'harmonie. Le développement des hameaux permettrait aussi de l'installation d'activités alternatives (cheval, mouton) sur les petites parcelles disponibles et de lutter contre la déprise agricole.

Les conséquences environnementales du mitage sont en particulier la création d'infrastructures et de réseaux.

Conclusion 4 : Un territoire de vie, fort de relations construites dans la durée, avec des différences et des complémentarités (Vallées, Causses, Grésigne) : vers une approche différenciée.

A l'Est, la porte du territoire pourrait être Saint Martin Laguépie.
Le périmètre de l'étude a été défini en lien avec le site inscrit, et étendu pour une bonne compréhension paysagère de ce territoire. Il s'agit d'un vaste périmètre qui ne sera pas modifié.

Conclulsion 5 : Un territoire « trait d'union », qui invite à l'itinérance – en particulier une itinérance douce - d'un Grand Site d'Occitanie à l'autre, avec une multitude de points d'intérêt (patrimoine naturel, paysager, historique ou bâti), une diversité de circuits possibles et en lien avec d'autres sites d'intérêt voisins.

Le contrat induit par le label Grand site Occitanie (GSO) entraîne l'obligation de s'engager dans des démarches SPR pour les ensembles bâtis, ou Opération Grand site (OGS) pour les ensembles naturels. Sur certains territoires, les comités de pilotage sont communs aux 2 démarche OGS et GSO. L'un des objectifs des Grands sites Occitanie est de gérer les flux touristiques et de les étaler dans le temps.

Une étude spécifique serait nécessaire sur les chemins historiques du sel ou gallo-romains qui expliquerait la présence de certains édifices.

Sur la signalétique :

Les panneaux sont nombreux et parfois inesthétiques, y compris ceux des collectivités. Certains ne sont pas réglementaires et devraient être retirés. Il est aussi nécessaire d'enlever les tags participent à l'enlaidissement.

L'affichage peut être traité dans le SPR, les RLP ou le PLU. Des aménagements bien conçus rendent inutiles un part de l'affichage. Une réunion sur le RLP de Saint-Antonin Nobleval aura lieu le 16 octobre.

La signalétique doit être mesurée, car elle reste nécessaire pour éviter que les touristes ne se perdent dans des lieux à protéger.

Conclusion 6 : Une richesse environnementale d'exception, avec des milieux naturels couvrant une très large proportion du territoire, souvent vulnérables et soumis à de multiples facteurs de dégradation de leur biodiversité.

On oppose souvent la rentabilité à la protection environnementale. Quels sont les véritables moyens d'une commune pour protéger son environnement ?

La via ferrata installée sur le Roc d'Anglars l'a été après des études environnementales.

Les quad sont plus gênants.

Les chaussées et retenues d'eau sont vitales aussi pour irriguer les terres agricoles et des investissements importants ont été réalisés. Il serait incohérent de les démonter aujourd'hui.

Il faut aussi intégrer la dimension du changement climatique qui va devenir dominante dans les prochaines années.

Conclusion 7 : Une agriculture bien présente dans le territoire, orientée vers l'élevage sur les Causses, avec la production fourragère et fruitière dans les vallées, malgré une déprise croissante des espaces caussenards et la disponibilité limitée de la ressource en eau.

Le pays Midi-Quercy candidate au label Pays d'Art et d'histoire. Un atelier de concertation réalisé dans ce cadre, a proposé la thématique de l'eau.
Le pôle « pleine nature » du Pays Midi Quercy travaille sur l'équilibre entre tourisme et protection de l'environnement.

Conclusion 8 : Des « savoir-faire » d'excellence sur le territoire, un tissu associatif actif et des dynamiques artistiques, portées par tous acteurs de la culture, permettant d'animer et redécouvrir des richesses patrimoniales, de l'art pariétal à l'art contemporain.

Il faut distinguer 3 savoir -faire :

- le savoir faire culturel et patrimonial
- le savoir faire artistique avec notamment les artisans d'art
- le savoir faire dans le bâtiment fortement présent sur le territoire (petit patrimoine, bâtiments vacants...)

L'activité « canoé » devrait être gérée au travers d'une charte afin de conserver également un aspect artisanal, adapté au territoire.

Pour terminer, les éléments recueillis lors des micro-trottoirs sont présentés rapidement.
De nombreuses actions ont été proposées, qui relèvent d'un vocabulaire évoquant l'entretien, la préservation et l'amélioration. Ces éléments seront exploités lors des prochaines étapes.

PROCHAINES ETAPES :

Une visite collective est prévue : un mail sera envoyée aux membres du comité de pilotage sur leur participation et sur la disponibilité de minibus qui semblent le moyen de transport le plus adapté.

Une journée d'ateliers productifs sur la base des entrées paysagères eau/pierre/forêt réunissant élus, acteurs et population du territoire est envisagé fin novembre pour fixer les grandes orientations et commencer à définir les actions possibles.
L'objectif est l'écriture d'un plan d'actions début 2021.